



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT 391-2024

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

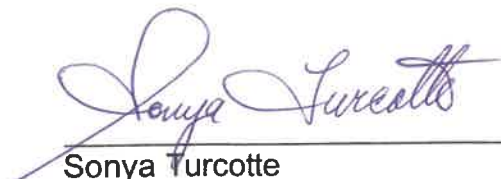
QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 6 août 2024, fut adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 391-2024 concernant la construction, l'entretien, la réparation de ponceaux, entrées privées, fermeture de fossés et modification du règlement administratif 358-2021

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 7^e jour d'août 2024.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière